**AB INVEST**

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 11 rue des Frères Montgolfier, 62660 BEUVRY
952 781 417 RCS ARRAS

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS**
**DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 5 AOUT 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,
Le cinq août,
A dix heures,

Les associés de la société AB INVEST, société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, divisé en 1 000 actions de 1 euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, 11 rue des Frères Montgolfier, 62660 BEUVRY, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Benoît BARCOS, en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 1 000 actions sur les 1 000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés,
- La feuille de présence et la liste des associés,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- un exemplaire du projet de traité d'apport avec ses annexes pour la société BARCOS,
- un exemplaire du projet de traité d'apport avec ses annexes pour la société SCI 27-2,
- le rapport du Président,
- le rapport du Commissaire aux apports,
- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

Il rappelle que le rapport du Commissaire aux apports a été déposé au Greffe du Tribunal de commerce et tenu à la disposition des associés, au siège social, huit jours au moins avant la date de la présente Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Président et du rapport du Commissaire aux apports,
- Augmentation de capital d'un montant de seize mille huit cents euros (16 800,00) euros par apport de droits sociaux,

- Approbation des apports, de leur évaluation et de leur rémunération,
- Constatation de la réalisation définitive de l'augmentation de capital,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est donné lecture du rapport du Président, du contrat d'apport et du rapport du Commissaire aux apports.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

**PREMIERE RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance :

- du contrat d'apport en date à BEUVRY du 26 juillet 2024, aux termes duquel trois cent quatre-vingts (380) parts sociales de la société BARCOS, société à responsabilité limitée au capital de 2 000 euros ayant siège Parc de la Porte Nord, Lieudit le Chauffour, 62700 BRUAY LA BUISSIERE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'ARRAS sous le numéro 880 038 278 évaluées à seize mille sept cent vingts euros (16 720,00) euros ont été apportées à la société AB INVEST, par :

- Par Monsieur Benoît BARCOS, à hauteur de cent quatre-vingt-dix (190) parts sociales,
- Par Madame Audrey BAROCS, à hauteur de cent quatre-vingt-dix (190) parts sociales.

- du contrat d'apport en date à BEUVRY du 26 juillet 2024, aux termes duquel quatre-vingts (80) parts sociales de la société SCI 27-2, société civile immobilière au capital de 100 euros ayant siège 11 rue des Frères Montgolfier, 62660 BEUVRY, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'ARRAS sous le numéro 889 445 011 évaluées à quatre-vingts (80,00) euros ont été apportées à la société AB INVEST, par :

- Par Monsieur Benoît BARCOS, à hauteur de trente (30) parts sociales,
- Par Madame Audrey BARCOS, à hauteur de cinquante (50) parts sociales.

- du rapport en date du 25 juillet 2024 de la société DBL AUDIT ET CONSEIL, commissaire aux apports désigné à l'unanimité des Associés en date du 3 juin 2024,

approuve successivement chacun des apports effectués ainsi que leur évaluation et leur rémunération.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

**DEUXIEME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide d'augmenter le capital social de seize mille huit cents euros (16 800,00) euros pour le porter de mille (1 000) euros à dix-sept mille huit cents (17 800) euros par voie de l'apport de droits sociaux, au moyen de la création de seize mille huit cents (16 800) actions nouvelles d'un (1) euro chacune, entièrement libérées et attribuées aux apporteurs en rémunération de leurs apports respectifs, comme suit :

- à Monsieur Benoît BARCOS, huit mille quatre cents (8 400) actions,
- à Madame Audrey BARCOS, huit mille quatre cents (8 400) actions.

Les actions nouvelles seront dès la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital entièrement assimilées aux actions anciennes ; elles jouiront des mêmes droits et seront soumises à toutes les dispositions des statuts et aux décisions des assemblées générales.

Les actions nouvelles sont émises au pair.

La société AB INVEST aura seule droit aux dividendes attachés aux droits sociaux apportés, afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2024, le cas échéant, quelle que soit la date à laquelle la distribution aura été décidée.

Ces actions seront négociables dès la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital.

La réalisation de cette augmentation de capital ne sera définitive qu'après approbation des apports, de leur évaluation et de leur rémunération, objet de la deuxième résolution.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

**TROISIEME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale, comme conséquence de l'adoption des résolutions qui précédent, constate que l'augmentation de capital qui en résulte est définitivement réalisée et décide de modifier comme suit les articles 6 et 7 des statuts :

"**ARTICLE 6 - APPORTS**

Ajouter un dernier alinéa :

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 5 août 2024, le capital social a été augmenté de seize mille huit cents (16 800,00) euros et porté à la somme de dix-huit mille sept cents (17 800,00) euros par apport de trois cent quatre-vingts (380) parts de la société BARCOS et quatre-vingts (80) parts de la SCI 27-2.

En contrepartie de ces apports, il a été attribué à :

- à Monsieur Benoît BARCOS, huit mille quatre cents (8 400) actions d'un (1) euro chacune, entièrement libérées,

- à Madame Audrey BARCOS, huit mille quatre cents (8 400) actions d'un (1) euro chacune, entièrement libérées. ".

**ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL**

"Le capital de la Société est fixé à dix-sept mille huit cents (17 800,00) euros.

Il est divisé en dix-sept mille huit-cents (17 800) actions d'un (1) euro chacune, de même catégorie."

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

**QUATRIEME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie, ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés présents.

| Benoît BARCOS | Audrey BARCOS |
| --- | --- |
| Signé par Benoît BARCOS<br>Le 05/08/24<br>ID: tx_wxbVV8yBmGly<br>Signed with Universign | Signé par Audrey BARCOS<br>Le 05/08/24<br>ID: tx_wxbVV8yBmGly<br>Signed with Universign |